

EXTRAIT **du Registre des Arrêtés du Maire**

Arrêté n° ATR2025_164

OBJET : RESERVATION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT POUR UN DEMENAGEMENT.

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse,

VU les articles L 2211-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article R 610-5 du Code Pénal

VU l'arrêté municipal du 14 Janvier 2000 portant règlement général de voirie pour la commune de Saint-Vincent de Tyrosse,

VU la demande de Mme BACLE Virginie, de réserver un emplacement de stationnement nécessaire à un déménagement.

CONSIDERANT qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour réserver 1 emplacement de stationnement.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le mercredi 23 juillet 2025 à 06h00 à 23h00, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 1 emplacement situé au droit du 38, avenue nationale. Cette interdiction ne s'applique pas au véhicule nécessaire au déménagement.

ARTICLE 2 : Durant le déménagement, la place au droit du 38, avenue nationale, devra être uniquement utilisée par le demandeur.

ARTICLE 3 : Les dispositifs nécessaires à la matérialisation du périmètre seront mis en place par le demandeur. Ce dispositif devra être réglementaire et mis en place dès que cela sera nécessaire.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : M. le Maire est chargé de l'application du présent arrêté dont une copie sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Vincent de Tyrosse,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Vincent de Tyrosse,
- M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- M. le Responsable de Service de Police Municipale
- Mme BACLE Virginie (bacle.virginie@proton.me).

Mairie de Saint-Vincent de Tyrosse

24 Avenue Nationale

40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

05 58 77 00 21 – contact@tyrosseville.com

www.ville-tyrosse.fr

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 25 juin 2025

Acte réglementaire rendu exécutoire
par publication sur le site de la Ville le

26/06/2025

Le Maire,



[Handwritten signature in blue ink]



[Handwritten signature in blue ink]

Le Maire,

Régis GELEZ